



Championnat de France par équipes – Divisions départementales

Précisions règlementaires

Licences – certificat médical

Aucun changement pour cette saison : pour participer au championnat, obligation de présenter :

- * **certificat médical** datant de moins d'un an (mentionné sur la licence ou séparé)
- * preuve de **licenciement** pour la saison
 - . attestation personnelle imprimée ou informatique
 - . attestation collective du club
 - . présentation smartphone (application FFTT)

Benjamins

Les benjamins sont, depuis cette saison, autorisés à participer aux compétitions séniors.

(recommandation de respecter le volume de compétition pour les jeunes joueurs).

Interdiction absolue pour les poussins

Balles

En championnat par équipes : plastique ou celluloïd, au choix du club recevant.

Feuilles de rencontre

A établir en 4 exemplaires, signés par les deux capitaines et le juge-arbitre en fin de rencontre.

Présence nécessaire d'un juge-arbitre dans la salle pour chaque rencontre, signant la feuille :

- en D1 : le juge-arbitre doit avoir le grade de JA1
- autres divisions : grade de JA1 non obligatoire

Saisie obligatoire :

- . du score, avant le dimanche 15 heures
- . de la feuille, avant le lundi 18 heures

Destination des 4 exemplaires signés

- . 1^{er} feuillet (recto-verso) : conservé toute la phase par le club recevant pour envoi possible
- . 1 exemplaire pour le club recevant
- . 1 exemplaire pour le club visiteur
- . 1 exemplaire pour le JA

Plus d'envoi systématique de la feuille : envoi (par voie postale ou informatique) du premier exemplaire (recto-verso) seulement si :

- . rapport du JA signalant des incidents
- . réserves, réclamations
- . cartons
- . score de parité (7-7)
- . demande de la commission sportive

Possibilité d'utiliser le logiciel GIRPE et de remonter la feuille bloquée